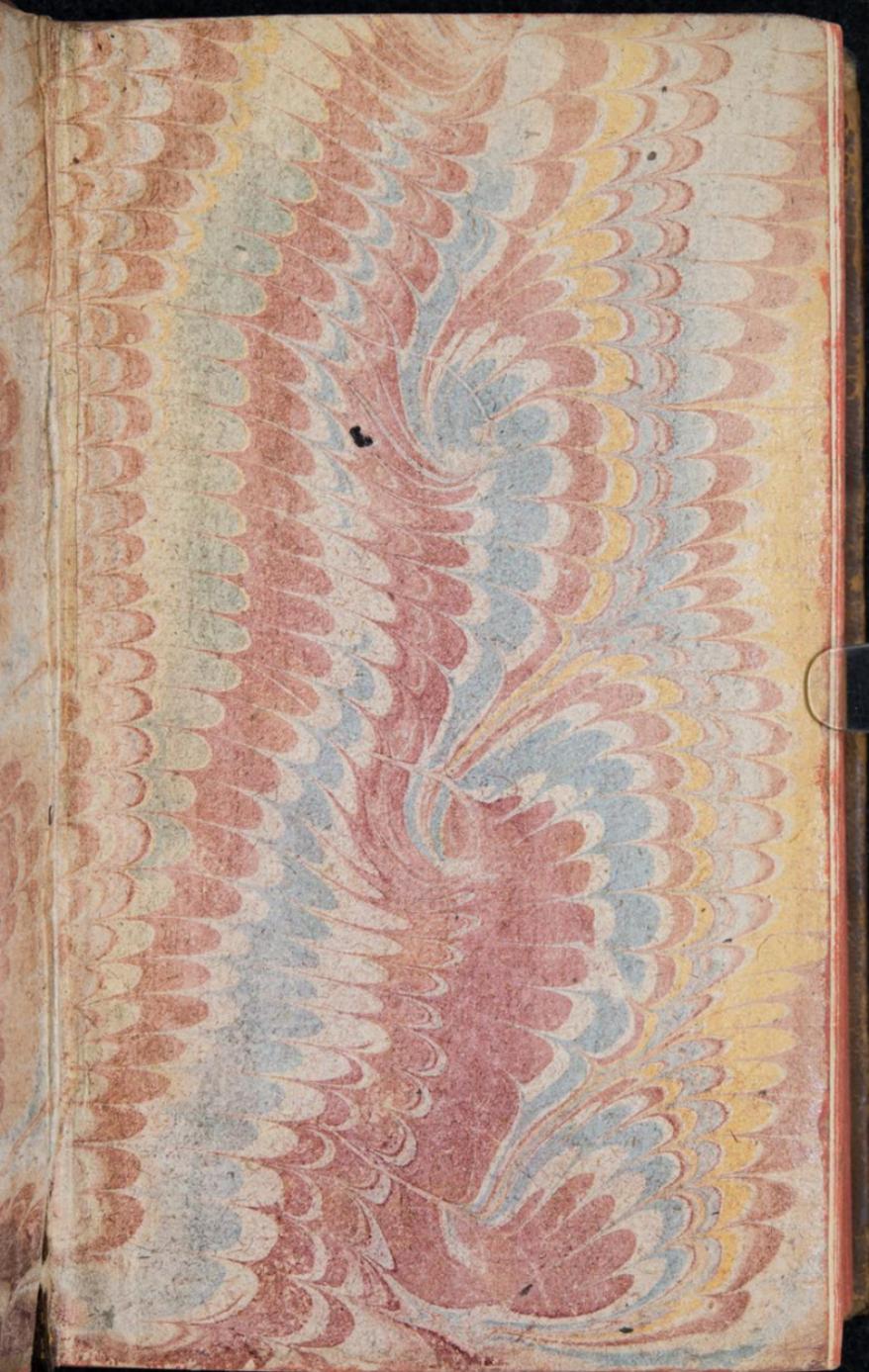




Bibliotheca



*Palatino
Düsseldorf-
piensis.*





JOURNAL
HISTORIQUE
ET POLITIQUE

Des princes, des Rois, des Reines, des
des Cours, et des Empires de l'Europe.

1774

10 JANVIER
NUMÉRO 1.



A GENEVE

M. DCC. LXXIV.

A. G. 298
J²L



7
A
E
Des
M
BIBLI
A
M

JOURNAL
HISTORIQUE
ET POLITIQUE

*Des principaux Evénemens des
différentes Cours de l'Europe.*

1774.

10 JANVIER.

NUMÉRO I.



A GENEVE.

M. DCC. LXXIV.

AVERTISSEMENT.

C'EST actuellement chez M. Lacombe, Libraire, rue Christine, à PARIS; à LIEGE, à l'Expédition des Gazettes Etrangères, & à BRUXELLES, chez le Sieur Horgnies, que MM. les Souscripteurs sont priés de s'adresser pour le JOURNAL HISTORIQUE ET POLITIQUE. Par des arrangemens pris avec MM. les Directeurs des Postes & M. Lacombe, il paroît le même jour qu'à Paris, à Liege & à Bruxelles.

Ce Journal a commencé le 10 Octobre 1772. Il rassemble & fixe, en quelque sorte, les événemens principaux de l'Histoire moderne universelle, Française & étrangère.

On peut le consulter & le conserver même comme le résultat non-seulement des Gazettes, mais encore de tous les Papiers publics de tous les Pays. Il est, par sa distribution, la Gazette générale la plus complète; & dans son ensemble, il offre les mémoires les plus détaillés du tems présent.

Ce Journal est composé de 36 cahiers par an, chacun de 60 pages, & paroît très-exactement trois fois par mois, c'est-à-dire, les 10, 20 & 30 du mois.

On est libre de souscrire en tout tems, à telle époque que l'on veut.

Le prix de la Souscription, pour une année entière, est de 12 liv. franc de port.

On souscrit chez les mêmes, en tout tems, pour les Journaux suivans, francs de port, par la Poste.

MERCURE DE FRANCE, 16 Vol. in-12. par an, pour le prix de 20 liv. à Bruxelles, 21 liv. à Liege, & 24 liv. en Province.

L'ESPRIT DES JOURNAUX, 12 Vol. en 24 Parties par an, qui paroissent exactement les 15 & 30 de chaque mois: prix, 12 liv.

L'INDICATEUR, Feuille in-8vo. qui paroît tous les Samedis: prix, 8 liv.

JOURNAL DE LITTÉRATURE, composé d'une demi-Feuille in-4to qui paroît tous les Mercredi & Samedi de chaque semaine: prix, 12 liv.

TABLEAU

HISTORIQUE ET POLITIQUE

Des principaux Evénemens de l'année

1773.

JAMAIS l'Europe n'a été le théâtre d'une révolution pareille à celle qui agite aujourd'hui la Pologne. Les fastes de la politique n'offrent point d'événement qu'on puisse comparer à l'anéantissement de ce Royaume infortuné. Ce n'est pas qu'on n'ait vu souvent périr de célèbres Monarchies. Le Trône de Cyrus fut renversé par Alexandre ; des bords où Carthage avoit dominé, Rome courut asservir l'Univers, & l'Empire immense qu'elle avoit fondé devint à son tour la proie des Barbares. Mais toutes ces conquêtes avoient du moins rencontré quelques obstacles. Les vainqueurs avoient arrosé de leur sang les dépouilles qu'ils arrachent aux vaincus. La guerre avoit précédé & légitimé, en quelque sorte, cette spoliation ; & le fort n'imposoit au faible que le joug qui l'attendoit lui-même, si la fortune eût trahi ses desseins. Il étoit réservé à notre siècle de voir trois Puissances enlever sans danger

& fans effort des Provinces entieres à un peuple qu'elles n'ont point vaincu : il étoit réservé à la Pologne d'en subir l'humiliation.

Quelques Ecrivains, frappés de la singularité de ce spectacle, ont pris de-là occasion de déplorer avec énergie le peu d'efficacité des Traités, les infractions faites à la foi publique, & le renversement de toute idée d'équilibre & de justice générale. Mais ce malheur, dont on ne sauroit trop gémir, est-il particulier à l'événement qui nous occupe ? Ne se renouvelle-t-il pas toutes les fois qu'une Puissance se permet d'immoler son repos à la soif d'un agrandissement injuste ? Que fert-il de rebattre des principes que personne ne conteste sérieusement, & qu'on élude toujours ? Peut-on oublier que les Traités & les droits, ces fragiles appuis de la tranquillité du monde, accoutumés à fléchir sous les efforts de l'ambition, ne se relevent & ne reprennent une vigueur momentanée que lorsque de longs orages ont enfin purgé l'atmosphère politique des vapeurs qui y entretenoient une effervescence dangereuse ?

Une question qui tient de plus près au sujet de ce discours, c'est celle de la justice ou de l'invalidité des prétentions des trois Cours unies : mais cette question cesse d'en être une, quand on a lu les *Déductions* où ces prétentions sont exposées, & les *Réponses* qu'on y a faites. Tout ce qu'on pourroit dire de nouveau sur cet objet n'ajouterait rien à l'opinion que le Public en a conçue.

Parcourir la chaîne des faits, en rapprocher les

circonstances essentielles, en développer les causes, en marquer les effets les plus prochains, tant par rapport au système général que relativement à chaque Etat en particulier : voilà le devoir d'un Ecrivain qui s'impose l'obligation de tracer le tableau annuel des événemens publics.

Mais, pour connoître quel rang la Pologne occupoit dans l'ordre politique avant ses derniers troubles, les pertes que lui cause l'avulsion d'une partie de ses Provinces, les avantages qui en résultent pour chacune des trois Cours en particulier, & sous quel point de vue le reste de l'Europe peut envisager ce grand événement, il est indispensable de reprendre les choses de plus haut, & d'examiner par quels degrés cette révolution s'est accomplie.

Il y avoit long-temps que la Pologne penchoit vers sa ruine, lorsque la mort d'Auguste III vint la plonger dans les convulsions qui ont achevé son naufrage. Entourée de voisins inquiets, puissans, aguerris; sans défense au dehors; sans liaison, sans discipline au dedans; réunissant dans son sein tous les vices d'une indépendance absolue & d'une servitude extrême, il sembloit qu'une fatalité invincible l'entraînât à sa perte. On voyoit ses privilèges les plus glorieux & ses droits les plus saints céder à de vils motifs d'avarice, d'esprit de parti, de vengeance & d'intérêt personnel. La prérogative d'élire ses Rois, cette prérogative si noble & si imposante dans la spéculation, mais si dangereuse & si vaine dans la pratique, se ré-

quois à placer les suffrages entre la corruption & la dépendance. Tantôt c'étoit l'or étranger qui achetoit la couronne ; tantôt c'étoient des armées accourues des contrées voisines, qui venoient en fixer impérieusement la possession. L'autorité législative, également partagée entre tous les Nobles, n'avoit ni vigueur, ni poids. De-là, nulle harmonie dans les délibérations ; nulle force coactive pour procurer l'exécution des résolutions publiques ; nulles ressources pour lever les obstacles qu'un seul Nonce, ou égaré par un faux zèle, ou corrompu à prix d'argent, pouvoit mettre d'un mot (1) à la formation des Loix. Depuis trente-sept ans, toutes les Diètes avoient été rompues. L'anarchie regnoit dans toutes les parties de l'administration, dont une liberté indocile & ombrageuse avoit insensiblement usé les ressorts & décomposé les principes. En un mot, il n'existoit plus d'Etat, & le fantôme impuissant qui en conservoit l'apparence & en usurpoit le titre, n'avoit de force que dans sa foiblesse.

L'oppression la plus redoutable & la plus cruelle est toujours celle qui naît de l'anarchie. Toujours sur les ruines de la force publique on voit éclorre & regner les factions, les guerres civiles, les haines irréconciliables entre les familles puissantes, & l'esclavage parmi le peuple : on ne connoît de justice que la violence, de courage

(1) *Le liberum voto.*

qu'une fureur effrénée, & de patrie que son propre intérêt.

Cette situation déplorable, qui rappelle les tems orageux où toute l'Europe étoit infectée des principes d'une féodalité barbare, a presque toujours été le partage de la Pologne, qui n'a jamais cessé d'en conserver & d'en chérir les excès.

Si l'on demande après cela quelle influence ce Royaume avoit dans le systême général, on peut répondre hardiment qu'il n'en avoit aucune. Sa foiblesse l'avoit en quelque sorte anéanti aux yeux de la politique, qui ne voyoit plus en lui qu'un corps immobile & sans vie, dont les ressorts affaiblés avoient perdu leur force & leur jeu en se désunissant; un corps qui, ne pouvant désormais ni se donner, ni recevoir un mouvement mesuré & uniforme, ne pouvoit plus participer à cette réciprocité universelle d'intérêt & de secours, qui est comme le lien & la fauve-garde de tous les Etats. Le seul motif qui fixoit encore de loin l'attention de l'Europe sur cette République, c'étoit la crainte de voir un jour quelque voisin ambitieux s'approprier ses débris, les revivifier en se les incorporant, & s'armer de ce surcroît de puissance pour altérer l'équilibre & en troubler le systême.

Cependant, nous osons le dire, malgré la dégradation & l'espece de caducité où la Pologne étoit descendue, il lui restoit encore, à la mort d'Auguste III, une ressource assurée pour en sortir. C'étoit de faire à l'intérêt public & à l'honneur du nom Polonois le sacrifice de quelques abus;

de rendre le Trône héréditaire, & de donner au sceptre dans la main du Monarque qu'on auroit choisi librement, assez de poids pour rapprocher les diverses parties de l'Etat, raffermir celles qui flottoient, contenir celles qui tendoient à se déplacer, établir entre toutes une subordination constante, & sur-tout dégager la législation des entraves intérieures & de toute influence étrangere. Ce projet pouvoit rencontrer de grandes difficultés; mais qui osera dire qu'elles fussent insurmontables? Les Polonois n'ont point oublié que leurs Peres couronnerent dans des tems de crise, un *Przemisl* & un *Piast*, deux hommes du peuple, & leur déférerent une autorité qui sauva l'Etat des mains de ses ennemis, & des horreurs d'une anarchie qui paroissoit désespérée.

Pendant la vacance du Trône, on parla beaucoup des maux de la République; on proposa d'y appliquer quelques palliatifs: l'essentiel étoit de remonter au principe de sa langueur, pour en arrêter le cours; mais on ne le fit point. Les plus sages patriotes, persuadés que la foiblesse de l'Etat faisoit sa sûreté extérieure, auroient craint, en le revivifiant, d'éveiller la jalousie des Puissances voisines, & d'attirer sur lui des orages qu'il n'étoit pas en état de repousser.

L'union & les démarches concertées de deux Puissances voisines, qui pressoient alors la Pologne de reconnoître des titres (1) dont l'étendue

(1) Les titres dont il s'agissoit sont ceux d'Impéra-

pouvoit un jour préjudicier à ses droits, lui catferent d'abord de vives alarmes : mais sur la promesse solennelle que ces deux Puissances signèrent de garantir à jamais *l'intégrité de ses possessions*, & de concourir *de toutes leurs forces à la maintenir dans son état actuel*, elle se jeta dans leurs bras avec une confiance que l'événement n'a point justifiée.

Quoique la Diète de *convocation* eût été fort orageuse, que 22 Sénateurs & 45 Nonces eussent protesté contre tout ce qu'on pourroit résoudre, & que le Grand-Général de la Couronne se fût retiré en voyant Varsovie environnée de troupes étrangères, cependant celle d'*Election* parut tranquille. Une confédération formée sous les auspices de la Russie, & appuyée de la présence de ses troupes dans le Royaume, porta enfin Stanislas-Auguste sur un Trône où l'infortune & l'humiliation alloient bientôt s'asseoir à ses côtés.

Il n'avoit pas encore essayé la Couronne, lorsque l'Impératrice de Russie lui fit remettre par ses Ambassadeurs, un *Mémoire* en faveur des *Dissidens*, c'est-à-dire, de ceux des sujets de la République qui, ne suivant point les dogmes de la Religion dominante, avoient été exclus des

trice de toutes les Russies, & de Roi de Prusse, que la République de Pologne avoit jusqu'alors refusés aux Souverains de ces Etats respectifs, dans la crainte de donner par cet aveu des droits apparens à l'une sur le *Palatinat de Russie*, & à l'autre sur la *Prusse Polonoise*.

dignités de l'Etat, & privés, par des décrets émanés de quelques Diètes antérieures, d'une partie des prérogatives dont jouissoit le reste de leurs concitoyens.

A quelque révolution que l'on dût s'attendre, on étoit bien loin d'imaginer que le refus d'adhérer à cette recommandation, en faveur de quelques sujets mécontents, pût avoir des suites si terribles, & qu'un sentiment d'humanité apparente envers des particuliers, dût être l'instrument de la subversion entière de l'Etat. Voilà pourtant quelle a été la cause, ou, du moins, le prétexte des derniers troubles ! Voilà l'écueil fatal où la République s'est brisée ; la mine dont l'effroyable explosion l'a écrasée & ensevelie sous ses ruines !

Malgré les instances réitérées de la Cour de Russie, & la recommandation de quelques autres Cours Protestantes, la Diète de 1766, qui discuta l'objet de ce Mémoire, confirma d'une voix unanime les constitutions antérieures contre les Dissidens, sans que ni l'entrée des troupes Russes en Pologne, ni leur approche de Varsovie pussent les faire révoquer.

Le Collège des Evêques fut cependant chargé d'adoucir à quelques égards leur situation : mais l'Impératrice de Russie, qui avoit expressément demandé qu'on les fit jouir de toutes les prérogatives réservées aux seuls Catholiques, se plaignit des résolutions qu'on venoit de prendre, déclara qu'elle ne vouloit point se départir de ce

qu'elle avoit proposé, & sollicita la convocation d'une Diète extraordinaire, pour procurer aux Dissidens tous les avantages qu'elle réclamoit pour eux. Bientôt la Pologne se vit inondée de troupes Russes, à la sollicitation de quelques Sénateurs qu'on avoit ou intimidés par des menaces, ou éblouis par des promesses, & sur-tout entraînés par des protestations constantes de défintéressement, & d'intentions pures & amicales envers la République. Les Dissidens encouragés formèrent une confédération particulière à laquelle la Noblesse & les Etats de Courlande accéderent solennellement. Peu de temps après il s'éleva à *Radom* une autre confédération qui devint générale, & sous le nœud de laquelle on tint la Diète extraordinaire dont la Cour de Russie avoit demandé la convocation. Pour engager la Noblesse Polonoise à entrer dans cette confédération, on l'avoit flattée de l'espérance de rétablir la liberté dans tous ses droits, & de donner à la nation une satisfaction entière sur ses griefs, en l'aidant à frapper le mal dans sa racine.

Il ne nous appartient pas d'examiner si la tolérance & l'égalité des Religions sont un bien ou un mal en politique; cette question délicate n'est pas de notre ressort: nous observerons seulement que dès qu'une nation a cru devoir embrasser ou proscrire cette tolérance, elle n'est comptable qu'à elle-même des suites de cette démarche. (1) Une

(1) C'est un privilege nécessaire & indispensable

Loi qu'elle s'est imposée librement, elle peut toujours sans doute l'abroger, si les circonstances l'exigent; mais vouloir l'y contraindre, ne seroit-ce pas violer à son égard le droit des gens? Ne seroit-ce pas attenter à cette précieuse indépendance qui constitue l'essence & la vie politique d'un Etat? Le pouvoir législatif & la souveraineté ne sont point deux attributs distincts: le premier ne sauroit cesser d'être libre que l'autre ne soit anéanti.

L'entrée d'un détachement de Cosaques & d'un corps de Grenadiers Russes dans Varsovie, deux jours avant l'ouverture de la Diète, fut regardée comme le présage des extrémités auxquelles la République alloit être réduite. Dès la première séance, on proposa d'établir une Commission munie de pleins pouvoirs, pour *traiter, conclure & signer avec l'Ambassadeur Russe*, tout ce qui pourroit avoir rapport aux droits réclamés par les Dissidens. Une proposition si contraire aux Loix & aux usages de la République, révolta d'abord les Patriotes. On représenta combien il seroit humiliant, dangereux, absurde de souffrir que les affaires domestiques de l'Etat fussent négociées par un traité qui seroit dicté par une Puissance étrangère. Mais ce que l'intrigue

de chaque Etat indépendant, d'obliger tout sujet qui s'y trouve de servir l'Etat aux conditions propres de l'Etat. Gordon. Hist. & Polit. sur Salluste, Tome II, page 366.

n'avoit pu faire, on recourut à d'autres moyens pour l'effectuer. Après trois séances orageuses & inutiles, deux Evêques, un Palatin & quelques Nonces furent enlevés par des détachemens Russes, tandis que d'autres détachemens alloient s'établir à discrétion dans leurs terres.

La nouvelle de cet enlèvement consterna la nation; un cri de surprise & de douleur éclata de toutes parts. La Diète menaça de se séparer; tous les Evêques, tous les Nonces réclamèrent leurs Collegues respectifs; mais le Ministre étranger qui s'étoit permis ce coup d'autorité sous les yeux mêmes de la nation réunie, publia, pour justifier sa conduite, que les membres de la Diète qui venoient d'être arrêtés, *avoient manqué à la dignité de sa Souveraine, en attaquant la pureté de ses intentions salutaires, désintéressées & amicales pour la République.*

Enfermée désormais à Varsovie, il ne restoit à la nation d'autre parti à prendre que de dissimuler ses griefs & de tout accorder. Les Dissidens obtinrent au de-là même de ce qu'ils avoient désiré, & ce qui concernoit l'Etat fut réglé, non pas sur ses besoins & dans la forme usitée, mais suivant le plan rédigé par ceux qui s'étoient rendus l'ame de cette Diète prétendue.

Tandis que la liberté captive signoit en frémissant les actes de son anéantissement, quelques Citoyens se réunissoient dans le fond de la Podolie pour laver son opprobre, & se préparoient du moins à tracer à leurs freres, avec le sabre, le

chemin d'une mort glorieuse. Déjà la confédération de *Bar* remplissoit l'Europe de ses manifestes, & couroit à la vengeance : déjà l'embrâsement se communiquoit des rives du Dniéper aux bords de la Vistule. Bientôt on vit toute la Noblesse prendre les armes, tous les Palatinats se confédérer. Une fermentation rapide avoit saisi tous les cœurs ; une fureur convulsive agitoit tous les bras. Les mouvemens que les troupes étrangères se donnoient par-tout pour étouffer cet incendie naissant, ne servoient qu'à en étendre les flammes. Chaque confédération particulière étoit une hydre qui se fortifioit de ses pertes, & sembloit renaître de ses cendres. Les noms de *rebelle* & de *perturbateur*, prodigués aux Confédérés, nourrissoient dans leur ame un ressentiment vif & profond qui se tournoit en rage à l'aspect de leurs ennemis. Plus leur désespoir avoit été concentré, plus ses éruptions étoient terribles & durables.

Il y avoit déjà long-temps que la Porte, attentive à tout ce qui se passoit en Pologne, pressoit la Cour de Russie de rappeler ses troupes du sein de cette République, & de lui laisser le soin d'apaiser elle-même ses divisions, lorsque quelques Confédérés qui s'étoient réfugiés à *Balta*, dans la petite Tartarie, en furent arrachés de force, malgré la résistance des Turcs, dont plusieurs périrent dans cette occasion. Le Divan jugea que le sang Musulman qui venoit de couler, demandoit une expiation éclatante, & le Grand-Sei-

gneur résolu de le venger. Le drapeau rouge fut arboré dans toutes les places frontieres. La Porte annonça qu'elle alloit déclarer la guerre à la Russie, & s'y prépara sans délai.

De part & d'autre on publia des Manifestes. La Porte prétendit, que la Cour de Russie avoit enfreint les droits de l'amitié & du bon voisinage, en disposant de la Couronne de Pologne contre la volonté de la République, & en inquiétant & vexant depuis trois ans les Polonois dans toutes leurs affaires : qu'elle avoit contrevenu aux traités de Pruth & de Belgrade en refusant de retirer ses troupes de la Pologne, malgré les instances qui lui en avoient été faites, & sur-tout en ne voulant pas réparer les dommages causés par ses troupes à Balta, sous prétexte que c'étoient des Haydamachs qui avoient commis ces hostilités, tandis qu'il étoit évident que ces peuples ne faisant usage ni de bombes, ni de canons, n'avoient pu forcer cette place, ni attaquer les Musulmans avec des armes de cette espece.

La Cour de Russie soutint au contraire : qu'elle n'avoit rien fait en Pologne qu'elle ne fût en état de justifier par les dispositions mêmes de ses traités avec cette République ; que la modération & les menaces n'ayant produit aucun effet, des motifs d'humanité l'avoient obligée d'employer des moyens plus efficaces ; que la Pologne avoit été redevable à la présence de ses troupes de la réunion des partis oppo-

„ fés, & de l'extirpation de plusieurs abus; &
 „ qu'enfin, loin d'avoir jamais donné à la Porte
 „ le moindre sujet de rupture, elle s'étoit appli-
 „ quée dans toutes les circonstances à prévenir
 „ tout sujet de plainte & de refroidissement en-
 „ tre les deux Couronnes. ”

Pendant que ces deux Puissances se préparoient
 à entrer en campagne avec le plus formidable ap-
 pareil, Kerim-Guérai, nouveau Kan de Crimée,
 chargé d'ouvrir cette scène sanglante à la tête de
 ses Tartares, pénétroit au plus fort de l'hiver,
 dans la nouvelle Servie, saccoageoit & brûloit cent
 soixante-dix villages, emmenoit en esclavage vingt
 mille habitans, & changeoit cette Province, que
 la Russie venoit de peupler à grands frais, en
 une vaste & affreuse solitude. Cette expédition
 mémorable n'étoit que le prélude des exploits que
 ce redoutable Kan méditoit, lorsqu'une mort im-
 prévue vint terminer sa carrière.

Une diversion si puissante en faveur des Con-
 fédérés n'adoucissoit point le sort de la Pologne;
 la guerre s'y continuoît avec fureur. Vainqueurs
 & vaincus tour-à-tour, les Russes & les Confé-
 dérés se poursuivoient sans relâche, & s'atta-
 quoient avec un acharnement si furieux, qu'il se
 donna jusqu'à 13 combats considérables entre eux,
 dans l'espace d'un mois. De la Baltique jusqu'aux
 frontières de la Tartarie, ce malheureux Royaume
 ressembloit à un champ de bataille, toujours rem-
 pli de morts & de mourans, & toujours couvert
 de sang & de feux.

Quand deux grandes Puissances se choquent avec une bravoure & des forces à-peu-près égales , les succès dépendent presque toujours de l'ascendant de la discipline. Les Turcs ne tarderent pas à en faire la triste expérience. Malgré divers avantages qu'ils avoient d'abord obtenus , bientôt ils furent forcés à se replier devant un ennemi mieux armé & dirigé par une impulsion constante & uniforme qui doubloit , pour ainsi dire , ses forces en les réunissant. Voilà ce qui valut aux Russes , dès la première campagne , la conquête de la Moldavie & de la Valachie.

Ce ne fut pas tout : une flotte formidable partie des bouches de la Néva , vint bientôt déployer dans l'Archipel un pavillon jusqu'alors inconnu sur cette mer. Les Turcs , indifférens sur le commerce , & peu jaloux d'en partager les fruits avec les autres nations maritimes , n'entretiennent dans les ports de leur vaste Empire qu'une marine foible & mal disciplinée : cependant leur flotte se développa d'abord devant celle des Russes dans un ordre qui les étonna. Trois jours s'écoulerent sans qu'il fût possible de les entamer. Les Russes se retiroient , lorsqu'un mouvement du Capitan Pacha jetta la confusion dans sa flotte , & le perdit. Attaqué de toutes parts , il se retira en désordre ; un seul chef-d'escadre , non moins expérimenté qu'intrépide (1) , osa se présenter

(1) *Hassan-Pacha* , qui vainquit depuis les Russes à Lemnos.

au combat , & brûla l'Amiral Russe. Le reste de la flotte Turque alla se réfugier dans un port , & y fut incendié la nuit suivante.

Cet échec , qui paroissoit irréparable ; la perte de deux grandes batailles sur le Danube ; la prise de Bender & d'Ibraïlow , après une résistance honorable , mais vaine ; la révolte d'une partie des Grecs sujets de la Porte ; les succès des armes Russes en Géorgie ; la défection des Tartares de Budzlack & d'Oczakow ; les troubles de la Syrie & de l'Egypte , & le découragement inséparable de tant de revers , rendirent la seconde campagne encore plus funeste aux Ottomans que la première. Il sembloit qu'il n'y eût qu'une paix précipitée qui pût les garantir d'un naufrage certain. Mais l'inébranlable fermeté du Sultan épargna à l'Empire Turc cette ignominie dangereuse. Le châtimeut des traîtres rassérmit la fidélité de ceux qui chanceloient. Des lâches payerent de la vie leur coupable pusillanimité. On arma de nouvelles escadres , dont le commandement fut confié au vainqueur de Lemnos ; on tira de nombreuses recrues de toutes les Provinces , & l'Europe qui avoit vu avec étonnement les disgraces de cette Puissance , admira la promptitude & l'étendue de ses ressources.

D'un autre côté , les rapides succès des Russes leur avoient coûté bien du sang. Pour être glorieuses à l'Etat , tant d'entreprises n'en étoient pas moins onéreuses aux sujets. Les avantages remportés sur les Confédérés de Pologne avoient

été constamment balancés par autant de défaites. Aussi la réduction de la Crimée fut-elle presque le seul événement mémorable de la troisième campagne. De toutes les expéditions que la flotte Russe tenta dans l'Archipel, aucune ne réussit ; & Giurgewo, d'abord emportée d'assaut, puis reprise par les Turcs, & enfin retombée de nouveau au pouvoir des Russes, fut le terme de leurs progrès sur le Danube. Mussun-Oglou, rappelé alors au Visiriat, rompit toutes leurs mesures ultérieures, jusqu'au moment où fut entamée la négociation pour la tenue d'un congrès.

Sans autres ressources que son désespoir, la confédération générale lutoit encore contre ses ennemis. Ses succès avoient soutenu son courage, ses revers avoient mûri l'expérience de ses généraux. On voyoit regner plus d'harmonie dans leurs projets, plus de science dans leurs mouvemens. Leurs troupes endurcies à la fatigue, rompues par l'habitude aux plus longues marches, mieux disciplinées & plus aguerries, paroissent moins disposées que jamais à céder aux efforts des Russes. La prise & la défense du château de Cracovie faisoient l'étonnement & l'admiration de toute l'Europe ; & si la Porte, moins occupée dans ses propres foyers, avoit pu étendre jusqu'à ces intrépides patriotes les secours qu'ils en attendoient, ils se seroient vus enfin en état d'aspirer à des succès proportionnés à leur bravoure. Mais le moment fatal étoit arrivé, où la Pologne ravagée, noyée dans son sang, investie de toutes

parts , alloit passer sous le joug. Trois armées de plus de 30 mille hommes chacune , s'avançoient de concert , & pénétroient jusqu'au centre de ses possessions. A leur approche , la confédération sommée de remettre ses places , posa les armes , & disparut avec la gloire d'avoir sacrifié tout à l'honneur de la patrie , & le regret de n'avoir pu la défendre.

Pendant que les Plénipotentiaires des deux Puissances belligérantes , assemblés à Fockiani , y discutoient les conditions d'un traité de paix ; pendant que les Cours de Vienne , de Pétersbourg & de Berlin , occupant des Provinces en Pologne , effrayoient la nation par des prétentions dont la présence de leurs armées appuyoit les titres ; pendant que le reste de l'Europe contemploit avec effroi dans les calamités passées & dans l'humiliation présente de cette République , les déplorables effets d'une liberté défordonnée ; un jeune Monarque dégageoit la Suede des liens d'une anarchie qui la menaçoit d'une dissolution prochaine.

Le trône des Gustaves étoit devenu , comme celui des Jagellons , l'inutile témoin des orages qui se formoient à ses pieds. Dépouillé de toutes ses prérogatives , il n'avoit conservé qu'une splendeur de décoration , tandis que le pouvoir souverain , n'ayant plus de point d'appui , flottoit au gré des factions qui s'en saisissoient tour-à-tour pour en faire l'instrument de leurs vengeances. Autant de Diètes , autant de nouvelles révolutions

dans l'Etat. Le parti dominant aimoit mieux voir la nation en proie à des dissensions funestes , que de perdre , en fermant ses plaies , les fruits qu'il se flattoit d'en retirer. C'étoit toujours sous le prétexte de la servir qu'on déchiroit la patrie ; c'étoit en invoquant la liberté qu'on travailloit à opprimer le peuple.

Le désordre étoit à son comble , lorsque le Roi conçut le projet magnanime de se jeter au-devant du gouffre où le Royaume alloit s'engloutir. L'instant étoit décisif ; le Prince étoit seul ; l'orage grondoit sur sa tête ; mais sa fermeté créa des ressources. Des cœurs généreux , émus de son danger & de celui de la patrie , s'offrirent à féconder ses vues salutaires. Un moment pouvoit éterniser le mal ; un moment le fit disparaître sans retour. Du haut du trône que sa main venoit de relever , Gustave rappella la nation , étonnée de sa restauration subite , à l'esprit de ses anciennes loix. Les barrières que la tyrannie avoit pris soin d'élever entre le Monarque & les sujets , furent abattues. On reconnut , dans le législateur , le pere de l'état : Prince vertueux , qui n'a cherché dans l'usage de l'autorité que les moyens de la rendre utile & bienfaisante ! Heureux d'avoir su dans un jour consommer un si grand ouvrage ! Plus heureux mille fois d'avoir pu l'achever sans effusion de sang , & sans avoir vu couler d'autres larmes que celles qu'une allégresse universelle fit répandre !

Délivrée du joug funeste qui flétrissoit son ad-

ministration, la Suede respire enfin. Des secours efficaces vont au-devant de l'indigence. Une justice infatigable éclaire les tribunaux. L'agriculture est encouragée. Le commerce commence à reflourir. Le Royaume a déjà vu deux fois son libérateur parcourir ses provinces, dans le dessein de recueillir les lumieres dont il a besoin pour donner à son gouvernement tous les degres de perfection qu'il peut recevoir. La nation a repris le sentiment de ses forces; le zele & l'activité du Monarque ont restitué à sa couronne la réputation qui doit lui appartenir dans l'ordre politique. On n'ignore pas combien elle en étoit déchuë: & si quelque Puissance a tendue la main à ce grand Prince pour l'aider à effectuer cette révolution glorieuse, on doit avouer qu'elle a plus fait en faveur du systême général, que si elle eût empêché le démembrement de la Pologne.

Il est tems de parcourir les effets de ce fatal démembrement, pour tâcher d'en saisir l'esprit & le résultat. Nous avons déjà observé que la Pologne, livrée à l'instabilité & aux tempêtes de sa constitution, étoit depuis long-temps hors d'état d'appuyer le systême des affaires générales: ainsi sa ruine, quand même elle seroit absolue, n'opérerait à cet égard aucun changement essentiel. Ce ne sont donc pas ses pertes qu'il s'agit d'examiner, mais les avantages que peuvent en retirer les trois Cours unies.

Au premier coup-d'œil jetté sur les traités conclus par chacune de ces Cours avec la Répu-

blique Polonoise, on est frappé de l'inégalité qui regne entre les portions de territoire qu'elles se font respectivement abandonnées. Le Roi de Prusse se borne à une étendue de 950 lieues quarrées, tandis que la Russie en enleve plus de deux mille, & que l'Autriche s'en fait céder environ deux mille quatre cens. D'où peut provenir une si énorme différence ? Si elle n'étoit pas compensée par quelque équivalent, on auroit à croire qu'un mouvement de générosité, en faveur d'une Nation malheureuse & sans défense, a prévalu dans le cœur du Monarque sur l'intérêt de sa politique. Mais, pour peu qu'on y réfléchisse, on voit que cette inégalité n'est qu'apparente, & qu'en effet la portion qui paroît d'abord la moins avantageuse, l'emporte de beaucoup sur les deux autres.

Il est vraisemblable que dans la convention arrêtée entre les trois Cours, on s'est proposé de compenser la richesse & la population par l'espace ; en sorte que la Prusse Polonoise étant plus riche & plus peuplée, on a cru devoir, pour établir une espece d'équilibre dans le partage, assigner aux deux autres Cours des terrains plus vastes, en raison de leur moindre valeur.

Si c'est réellement d'après une combinaison aussi vague qu'on a évalué les objets de ce partage insidieux, si c'est sur des rapports aussi incertains qu'on en a apprécié les diverses portions, faut-il s'étonner que les résultats en soient si étranges ? Comment les Parties lésées, si tou-

tesfois on peut l'être avec des droits aussi équivoques, n'ont elles pas apperçu le piège qu'elles alloient se tendre à elles-mêmes? Comment l'apparence d'un agrandissement qu'elles pouvoient dédaigner avec tant de gloire, a-t-elle pu leur fermer les yeux sur une méprise qui met tout Payantage du côté d'un rival dont elles redoutent déjà la puissance?

D'abord les Cours de Vienne & de Pétersbourg s'approprient des Provinces que les fléaux les plus cruels ont ravagées durant cinq ans, où le fer & la flamme ont tout détruit, & où la contagion a moissonné une partie de ceux que le glaive avoit épargnés; des Provinces sans ressources & sans débouchés, qui ne nourrissent dans leur sein que de malheureux serfs, aussi avilis que les brutes qui partagent leurs pénibles travaux, & rebutés d'arroser de leurs sueurs une terre qui les dévore, pour satisfaire les caprices d'un maître dont l'orgueil les écrase: le Roi de Prusse, au contraire, entre en possession d'une contrée d'où sa prévoyance a écarté la guerre, & dont il aura doublé la population, avant que les autres aient réparé leurs désastres; d'une contrée peuplée d'habitans riches, industrieux, pressés sur un sol fertile, & placés à la source d'un commerce immense.

Mais ce n'est rien encore en comparaison des avantages qui résultent pour ce Prince de la situation de la nouvelle Prusse: avantages si grands, qu'ils nous paroissent préférables à la possession du reste de la Pologne, sans cette partie.

La

La Pologne n'a que deux rivières navigables. C'est par-là qu'elle verse dans les différens ports de l'Europe le superflu de ses productions territoriales ; c'est par-là qu'elle reçoit en échange tout ce que son climat ou l'abrutissement du peuple refuse à ses besoins. Or, ces deux rivières, les voilà désormais assujetties au Roi de Prusse. Avec le *Niemen*, qu'il possédoit déjà, l'acquisition de la *Vistule* le met en état d'ouvrir & de fermer à son gré le chemin de la Pologne au commerce. Le voilà maître, par conséquent, d'élever entre-elle & le reste de l'Europe des barrières insurmontables. Il peut se réserver à lui seul & à ses sujets le transport des grains qui en sortent ; il peut, en chargeant ce commerce d'impositions, accroître prodigieusement ses finances ; il peut même faire acheter à vil prix, & revendre, avec un bénéfice à volonté, tous les grains que la Pologne exporte ; il peut enfin exercer un monopole aussi lucratif sur toutes les denrées qu'elle prend en retour, & par-là, enrichir doublement ses États aux dépens d'un Royaume qu'il ne tiendrait qu'à lui d'épuiser, s'il n'étoit pas de son intérêt de lui laisser une partie de sa substance, pour ne point tarir la source d'un revenu dont sa situation lui assure la possession exclusive.

Avant la réunion des deux Prusses, le commerce n'auroit pu être gêné à l'embouchure du *Niemen*, qu'il ne réfluât aussi-tôt dans la *Vistule*. Aussi les droits imposés à la sortie de ce fleuve

étoient-ils fort modérés. Mais si , par une méprise inconcevable , les Cours de Vienne & de Pétersbourg laissent passer irrévocablement dans la main du Roi de Prusse , la clef de ces deux canaux par où la Pologne alimente une grande partie de l'Europe , & attire à elle tous les objets de nécessité , de commodité & de luxe qui lui manquent , que deviendrait la Pologne ? On a déjà vu à l'entrée du Niémen les droits augmentés ; on a vu des douanes établies sur la Vistule , & une *Compagnie de commerce maritime* érigée pour s'emparer exclusivement de l'achat & de la vente du sel , de la cire & des bois de construction.

Qu'on juge , par cet essai , si le Monarque Prussien saura faire fructifier cet arbre fécond , dont les racines enfoncées sous un sol étranger , iront sans obstacle en pomper les sucres à une profondeur & à des distances prodigieuses , tandis que leurs branches viendront ombrager ses Etats , & les enrichir de leurs fruits.

Dès-lors , quel surcroît de puissance pour ce Prince ! quelle source inépuisable d'industrie & d'aïssance pour ses sujets ! quel encouragement pour la population ! Jusqu'à ce moment la Prusse n'avoit pu se donner une marine militaire : aujourd'hui tout l'invite à se la procurer , & la possession de plus de cent lieues de côtes sur la mer Baltique , la met en état de balancer à l'avenir sur cette mer la Puissance Russe qui aspirait à s'en approprier l'empire.

Quel équivalent les deux autres Cours ont-elles obtenu ? La Russie acquiert à la vérité de vastes forêts, mais leur dégradation actuelle en rend la possession peu importante. Mettra-t-on le commerce de la *Duyna* en parallèle avec celui du Niémen & de la Vistule réunis ? Mais la *Duyna*, qui ne fait qu'effleurer les frontières de la Lithuanie, peut-elle se comparer à deux rivières dont l'une embrasse dans son cours les trois quarts de ce Duché, & dont l'autre remonte à travers l'une & l'autre Pologne, jusqu'aux pieds des monts *Krapacks* ? D'ailleurs l'acquisition du cours de la *Duyna* n'ajoute rien au commerce de la Russie, puisqu'elle en possédoit déjà l'embouchure.

La maison d'Autriche est encore moins heureuse dans ce partage. Il paroît que l'étendue des districts qu'elle s'est fait céder, & la propriété des salines de *Vieliczka* l'ont éblouie. Mais qu'on ne s'y trompe point : le revenu de ces salines, outre qu'il peut s'épuiser, est d'autant moins certain, qu'il ne tient qu'au Roi de Prusse d'y mettre des bornes, en obligeant toute la Pologne à ne recevoir que de sa main ses approvisionnemens de sel. Il ne s'agit pour cela que d'en faire une des conditions du traité de commerce que la République se verra tôt ou tard dans la nécessité de conclure avec lui.

Ces observations, & beaucoup d'autres, que les bornes de ce discours nous obligent de taire, prouvent que de ces trois Puissances, celle qu'on regardoit comme la moins considérable, est précisé-

ment celle qui s'est le plus utilement agrandie. D'où il suit que, vu l'inégalité des avantages résultans de cet arrangement, la Puissance Prussienne peut actuellement faire tête à l'une & à l'autre, & marcher leur égale. Ainsi les Cours de Vienne & de Pétersbourg, en croyant augmenter leur force relative, l'ont réellement diminuée : erreur d'une conséquence infinie en politique.

Voilà donc le système du Nord changé à certains égards. Voilà un frein que la Russie s'est donnée elle-même dans le centre de sa puissance ; voilà pour la maison d'Autriche une longue suite d'anxiétés du côté de la Pologne & sur les frontières de ses autres États. Mais le système général est-il altéré au point que quelques Ecrivains affectent de le publier ? En est-ce fait, comme ils le prétendent, de l'équilibre du pouvoir ? Cette question mérite d'être approfondie.

Depuis que la Russie, sortant tout-à-coup de l'obscurité politique où elle avoit languï jusqu'au regne de Pierre I. étoit venue se placer dans la balance avec des forces aussi considérables que peu attendues, on se plaignoit que les fondemens du système sembloient avoir perdu de leur stabilité. Les relations primitives avoient souffert des altérations sensibles, & les liens de la correspondance réciproque des États paroïssent relâchés. Tandis que la Russie, pesant sur le Nord, en génoit la réaction & en surchargeoit l'influence, la Pologne, appelée par sa situation & son étendue à faire, avec la Suede, le contrepoids de ce vaste

Empire, concouroit par sa foiblesse à augmenter un désordre qu'elle auroit dû prévenir ou rectifier. De proche en proche, la circulation des forces se trouvoit embarrassée, & la distribution du mouvement général ne se faisoit plus dans la progression qui le rend avantageux à tout le système.

Un autre objet d'inquiétude, c'étoit l'union constante qu'un intérêt commun faisoit régner entre l'Autriche & la Russie; union qui auroit pu porter un jour à l'Empire Ottoman & au nord de l'Allemagne des atteintes combinées, dont il eût été d'autant plus difficile de les garantir, que leurs alliés naturels, trop éloignés du centre de ces mouvemens, n'auroient pu leur prêter que des secours pénibles dont la lenteur auroit nécessairement affoibli l'efficacité. Il est une distance au delà de laquelle un Etat ne peut déployer qu'une vigueur impuissante. Sa sphere d'activité a ses bornes qu'il ne sauroit franchir sans se consumer en efforts stériles & ruineux.

Ces considérations nous autorisent à penser que la politique ne doit point s'effrayer de voir une puissance nouvelle s'élever entre la Russie & l'Autriche, pour en balancer le pouvoir, & pour rendre à la Suede & à la Porte, par un reflux d'intérêt, l'équivalent de force relative que de longues erreurs où le torrent des événemens leur avoient enlevé.

Si, comme on ne sauroit en douter, le système général, en se repliant sur lui-même, revient à ses anciens principes, la France, qui en est le premier

mobile, trouvera dans ce déplacement un nouveau point d'appui pour cimenter l'ouvrage immortel de ses efforts en faveur de l'équilibre Européen. La balance du pouvoir en deviendra plus ferme; la place de chaque Puissance y sera marquée avec plus de précision; la politique ramenée à sa simplicité essentielle, ne confondra plus ses rapports fondamentaux, & l'intérêt d'un moment ne dictera plus de ces combinaisons forcées qui séparent ce qui doit être uni, & rapprochent ce qui doit rester divisé.

Le système particulier de l'Italie & de l'Orient de l'Europe doit trouver aussi son avantage dans une révolution dont l'effet principal sera d'obliger certaines Puissances à porter & à fixer dans le Nord la meilleure partie de leurs forces. Occupées à repousser les attaques d'un voisin dont elles ont accru le pouvoir, & dont elles redouteront toujours les démarches, il est certain qu'elles préféreront d'autant moins sur le midi. Par-là, tous les points du système se verront en quelque sorte rapprochés, & tous les mouvemens particuliers influeront avec plus d'ordre & d'énergie sous le mouvement général.

De ces réflexions, qu'il seroit facile d'étendre & d'appuyer par des exemples & des faits connus, on peut conclure que s'il étoit indispensable que la décadence de la Pologne amenât quelque changement, & produisît des déplacements de forces & de poids, la répartition s'est faite dans une proportion qui n'annonce du moins aucun danger

pour l'équilibre , dont les ressorts dominans restent toujours dans la main de la puissance qui , après en avoit jetté les fondemens & cimenté l'édifice , doit prendre l'intérêt le plus direct à sa conservation. Ainsi , nous osons le dire , ce sont bien moins les conséquences de cette grande révolution qui ont dû affecter les puissances inférieures , que la maniere étrange dont elle s'est opérée.

Mais , dira-t-on , cette ligne formidable dont la prépondérance a consommé sans obstacle le démembrement de la Pologne , bornera-t-elle ses projets à cette démarche ? Fière de ses forces & de son union , ne fera-t-elle pas tenté d'en abuser , au détriment de ses voisins : Daignera-t-elle mettre elle-même des bornes à ses prétentions ? N'est-ce pas enfin de sa modération seule que va dépendre désormais la sûreté du reste de l'Europe ?

Voilà en effet ce que bien des Ecrivains politiques regardent comme un problème alarmant. Profondément affectés du sort de la Pologne , l'impression de ce sentiment généreux ne leur a pas permis sans doute d'observer combien les trois Cours alliées sont loin de pouvoir confondre leurs intérêts politiques. Une distraction passagere a pu suspendre un moment les effets de l'émulation & de la jalousie qui les tient dans un état continuel de défiance & d'inquiétude réciproque ; mais bientôt ces ressorts , rendus à leur énergie naturelle , n'en réagiront qu'avec plus de vivacité. Alors l'alliance du moment fera place à des liaisons diffé-

rentes & fondées sur d'autres principes; & l'intérêt permanent hâtera la dissolution du nœud que l'intérêt passager a tissu. La politique a ses loix constantes, que les méprises particulières rendent quelquefois inutiles; mais tôt ou tard il faut qu'elles viennent à leur efficacité naturelle.

Il y a plus : supposons que les trois Puissances se fussent d'abord proposé de prolonger la durée de leur union & d'en étendre les effets, seroit-il vraisemblable qu'en réfléchissant sur les suites d'une première démarche hasardée, elles voulussent sérieusement en risquer de nouvelles? Quand même elles trouveroient encore un Etat dont la foiblesse pût se comparer à celle de la Pologne; un Etat relégué comme elle à l'une des extrémités du système, & comme elle incapable d'opposer la moindre résistance à des armes étrangères; ces Puissances ne craindroient-elles pas de soulever, par de nouvelles prétentions, tout le reste de l'Europe? Pourroient elles se flatter de résister à tant d'efforts réunis? Oseroient-elles braver avec des forces inférieures une confédération générale qui seroit d'autant plus puissante & plus animée, qu'aucun de ses membres ne pourroit manquer à ses engagements ni varier dans ses liaisons, sans compromettre sa sûreté personnelle? L'exemple de la Russie, dont une guerre ruineuse consume les forces, sans qu'elle puisse espérer de trouver de long-tems dans son agrandissement du côté de la Pologne un dédommagement effectif de ce que ses victoires même lui ont coûté, ne les ramèneroit-il pas à des vues plus modérées?

Mais supposons encore qu'elles fussent en état, en demeurant unies, de faire tête à des forces si supérieures, chacune d'elles ne trembleroit-elle pas que ses alliées, en cherchant à se dérober au fardeau, ne l'abandonnassent à la vengeance d'une politique intéressée à sa perte? Quel seroit le ciment d'une union si délicate & si périlleuse? Dans les occasions ordinaires, on peut compter sur des liaisons qui ont pour base un intérêt direct & pressant; mais la prudence permet-elle de s'appuyer avec une confiance égale sur des engagements dont l'utilité est aussi douteuse que le danger en est infaillible?

Le démembrement de la Pologne n'a intéressé directement aucune des Puissances du centre & du midi de l'Europe, parce qu'aucune d'elles n'avoit des relations immédiates avec cette République. Il n'y a que la Hollande & l'Angleterre qui aient senti vivement le contre-coup de sa chute. Leur commerce, privé subitement d'une de ses branches les plus florissantes, en a déjà éprouvé de violentes convulsions dont il n'est pas encore guéri. De là les banqueroutes effrayantes qui ont ébranlé le crédit de plusieurs maisons fameuses, & les fréquentes émigrations qui desolent l'Angleterre, depuis que l'anéantissement du commerce de Dantzic a fait tomber un grand nombre de ses manufactures.

On doit présumer que les Cours de Vienne & de Pétersbourg, en exceptant Danzig & Thorn, de la portion cédée au Roi de Prusse, s'étoient

proposé de mettre des bornes aux avantages que ce Prince en doit tirer, & peut-être réserver à la Pologne la disposition de son commerce. Mais, comme le territoire de la Prusse Polonoise s'étend jusqu'aux portes de Dantzic, & que d'ailleurs on peut, moyennant une dépense de mille ducats, détourner le cours de la Vistule, & le porter avec tout le commerce de la Pologne à Elbing, où ce fleuve a déjà une de ses embouchures; il est évident qu'on n'a rien fait en faveur de cette ville, & que la liberté qu'on a prétendu lui conserver n'est qu'une stipulation illusoire. Aussi voyons-nous que l'intérêt que l'Angleterre a paru prendre au maintien de ses privilèges & à la conservation de son commerce, & les efforts qu'elle a tentés pour négocier un accommodement utile, n'ont point encore produit l'effet qu'on en attendoit. De jour en jour Dantzic a vu son danger s'accroître & ses ressources diminuer.

La Porte, après avoir rompu les conférences de Fockiani & celles de Bucharest, qui leur avoient succédé, a éprouvé ce que peut la fermeté jointe à une juste confiance dans ses ressources. La sanglante journée de Silistrie, où 15 mille Russes sont restés sur le champ de bataille, a relevé le courage des Ottomans, que des revers multipliés avoient abatu. D'un autre côté, la défaite & la mort d'Ali-Bey, dont la révolte pouvoit entraîner la perte de l'Égypte, a raffermi dans ce Royaume l'autorité du grand Seigneur: la guerre

n'a jetté que de foibles éincelles dans la Syrie. Les flottes Russes ont effuyé dans la Mer noire & dans l'Archipel, des contrariétés qui les ont empêchées de tenter aucune entreprise utile. Ainsi la Russie n'a fait que s'épuiser en pure perte dans cette campagne commencée avec tant d'appareil; & si les Turcs conservent l'ascendant qu'ils ont repris sur la rive droite du Danube; s'ils savent tirer des avantages solides de leurs dernières victoires, il est probable que la Cour de Russie n'aura point à se féliciter d'avoir forcé la Porte à rejeter des conditions qui compromettoient l'honneur, la religion & la sûreté de l'Empire des Sultans.

L'agitation occasionnée par les malheurs de la Pologne, n'a point troublé jusqu'ici le repos du reste de l'Europe. Il paroît même que cette révolution a contribué à resserrer les liens de la paix entre les grandes Puissances maritimes, qui en sentent tout le prix. Cette profonde tranquillité, précieux effet de la sagesse d'un Roi dont l'humanité admire & chérit la modération, prépare à la nation qu'il gouverne, un accroissement de forces moins éclatant en apparence, mais plus solide & plus réel que des conquêtes que sa situation & son poids l'autorisent à dédaigner. Malheur aux peuples dont les Souverains avertissent de loin les autres Puissances de se désier de leur ambition!



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 29 Novembre.*)

LE grand Seigneur , instruit de la défaite d'un corps de troupes aux ordres de Daghestan-Ali-Pacha , & de quelques autres avantages remportés en-deçà du Danube , par les Russes qui menaçoient , en outre , Varna & Silistrie , deux places importantes , tant pour l'approvisionnement des armées Ottomanes , que pour la sûreté de la Bulgarie , avoit déclaré dans un Conseil général composé des principaux Officiers de l'Empire & des Gens de Loi , qu'il alloit se mettre lui-même à la tête de ses troupes , malgré le poids de l'âge & ses infirmités habituelles , pour vaincre ou périr. Ce ne fut pas sans peine qu'on l'engagea à suspendre cette résolution. Enfin , plusieurs Tartares dépêchés par le grand Visir , ont apporté des nouvelles qui ont répandu la joie dans cette Capitale ; on a su que le Général Ungher , après s'être concerté à Hirsowa avec le Prince Dolgorouki , sur les moyens d'enlever Varna par une attaque combinée , avoit paru le premier à la vue de cette Ville , & que Soliman-Pacha qui y commande , instruit de son arrivée , a marché à sa rencontre à la tête de sa garni-

fon & d'un renfort de troupes d'élite que Kalidgi-Osman-Pacha lui avoit amené d'Oczakow ; qu'il est tombé sur les Russes avec tant d'impétuosité qu'il les avoit mis en déroute, s'est rendu maître de leurs bagages & de 18 pieces de canon ; qu'il leur a tué beaucoup de monde, & a fait sur lui un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouvent le Général Reizer & 22 Officiers de marque. Le Bostangi-Bachi d'Andrinople ayant rencontré les débris de ce corps, a achevé de le tailler en pièces. Le Prince Dolgorouki qui s'avançoit sur Varna par un autre chemin, ayant appris la déroute du Général Ungher, s'est replié aussi-tôt, & n'a perdu qu'un corps de Cosaques qui composoit son avant-garde, & qui a été surpris & défait par le même Bostangi-Bachi.

On a été informé en même tems qu'Ised-Achmet Pacha, qui occupe le poste de Koulé, sur la rive gauche du Danube, vis-à-vis de Nicopolis, a repoussé avec avantage un corps Russe qui l'est venu attaquer, & que le Pacha de Widdin a battu un détachement qui étoit resté à Ruffig.

Dewler Gueray vient d'informer la Porte de son arrivée à l'Isle de Taman, après avoir livré à l'Escadre Russe plusieurs combats, dans lesquels les Turcs ont remporté quelques avantages ; mais l'expédition sur la Crimée n'a pas eu lieu, parce que les troupes de débarquement levées aux environs de Sinope, ont toutes déserté, & que celles qu'il avoit amenées de Constantinople, n'ont pas été suffisantes pour former les sieges de Kerés & de Jenekalé.

Le Ramazan ayant commencé le 16 de ce mois au soir, on a expédié pour le camp du grand Visir

un courrier chargé d'un *ferza* du Mufti, qui dispense l'armée d'observer cette espece de carême.

DES FRONTIERES DE TURQUIE (*le 16 Décembre.*)
L'échec que le Général Ungher a reçu près de Var-
na, n'a point abattu le courage des Russes. Le Ma-
réchal de Romanzow, qui a reçu un renfort de huit
régimens, avec un commandement exprès de l'Impé-
ratrice d'établir les quartiers d'hiver de son armée en
Bulgarie, à quelque prix que ce soit, a résolu de
marcher à la tête de toutes ses forces, pour exécu-
ter les ordres de sa Souveraine.

Mais il est à craindre que cette expédition n'ait
pas tout le succès qu'on en attend. Le terrain de la
Bulgarie est d'un accès difficile, & les Turcs y ont
des postes bien fortifiés, qui offriront à chaque pas
aux troupes Russes, des obstacles qu'elles n'ont pas
rencontré en la Moldavie & en Valachie, où le
Pays est plus ouvert.

R U S S I E.

PE'TERSBOURG (*le 30 Novembre.*) On dit ici que
les Cosaques du Don & les Tartares de Casan se sont
soulevés; que le Commandeur d'Orenbourg a été tué
par les rebelles; que le Général Braudt, Gouverneur
de Casan, a lui-même été repoussé, après une vive
escarmouche, & qu'enfin le Général Kaw s'est mis
en marche à la tête de plusieurs régimens pour tâcher
d'arrêter cette sédition alarmante.

L'Impératrice vient d'accorder des encouragemens
à ceux qui voudront entreprendre la culture du tabac
dans la grande Russie, particulièrement dans les Gou-

vernemens d'Astracan , de Casan , de Nichegorod & de Belogord & de Sinolensk. Le Comte Woronzow a établi dans le Village d'Isla, situé dans son Comté, une très-belle manufacture de tapisseries de haute-lisse , dont les premiers essais promettent les succès les plus brillans.

Le Professeur Pallas vient de faire part à l'Académie de plusieurs nouvelles découvertes qu'il a faites dans ses voyages en différentes parties de l'Empire Russe. Il a trouvé près de Bolgarie , anciennement *Brjacobino*, sur le Volga, Capitale des Bulgares, un grand nombre de tombeaux antiques, dont les uns portent des inscriptions arabes, & d'autres des inscriptions arméniennes; ces diverses inscriptions contiennent le nom, la famille & la qualité du mort; mais les premières sont en outre accompagnées d'un passage de l'alcoran. Ce même savant a découvert une peuplade qu'il croit d'origine tartare: ses habitans se nomment *Tschuwaches*, & ont tous les cheveux noirs. Ceux qui parmi eux ne se couvrent point, célèbrent le Vendredi comme les Musulmans, & ne mangent point de porc, sans cependant professer le Mahométisme. Ils font des sacrifices de quelques fruits de la terre & de bétail pour obtenir la bénédiction des semailles & des récoltes. Ils répètent les mêmes sacrifices à la naissance des enfans, & pour célébrer la mémoire des morts, & suivant tous les autres usages des Tartares.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 8 Décembre.) Le 5 de ce mois, le Roi a conféré la charge de grand Chambellan de

la couronne, vacante par la démission du Prince Poniatowski, son frere, au Comte Vincent Potocki, qui a en même tems acheté de ce Prince, avec l'agrément de Sa Majesté, le régiment des gardes-du-corps.

On mande de Mittau que le Duc de Curlande en est parti pour Pétersbourg, où la Cour de Russie lui a expressément enjoint de se rendre.

Le jeune Comte Wielohorski vient d'arriver ici de Paris, chargé de présenter à la confédération de la couronne le récess du Comte son pere, ci-devant un des chefs de la confédération de Bar. Le premier récess que ce Seigneur avoit envoyé par son Secrétaire, avoit paru insuffisant. Le terme fixé par la confédération de la couronne, pour le retour des confédérés de Bar étant expiré, on s'attendoit à la confiscation de leurs biens, mais on leur a accordé un nouveau délai, afin d'engager, par cet acte de modération, un plus grand nombre de ces citoyens estimables à revenir dans leur patrie, d'où ils se sont exilés volontairement, & où leur absence laisseroit un vuide dont la Pologne se ressentiroit long-temps.

Kufma (1) vient de partir sous une escorte d'Uh-lans pour Cracovie, où on lui apprendra le sort qui lui est destiné. Le Roi l'a vu avant son départ, & l'a assuré de nouveau de sa protection & de sa bienveillance royale.

Les Ministres des trois Cours alliées ont fait présenter à la Délégation la note suivante concernant l'établissement d'un Conseil permanent.

(1) *Journal*, n^o. 9. page 42.

„ 1°. Si le Roi renonce au pouvoir de nommer aux charges militaires & au commandement des Gardes de la République, il sera accordé pour la sûreté de S. M. un corps de 1200 gardes qui seront levés & entretenus aux frais de la République, & entièrement à la disposition du Roi. ”

„ 2°. Lorsqu'il vaquera quelque emploi important, les Membres du Conseil proposeront au Roi trois sujets, parmi lesquels S. M. choisira pour l'occuper, celui qu'elle jugera à propos. ”

„ 3°. Le Conseil élira ces trois Candidats par la voie du scrutin. ”

„ 4°. Les Ministres d'Etat ne pourront plus entrer dans son Conseil en qualité de Ministres, mais seulement comme Sénateurs, & après avoir été élus par la Diète. ”

„ 5°. Le Roi renoncera à la nomination aux Stasrofties vacantes. ”

„ 6°. La Diète se servira du Scrutin pour élire tous les Membres du Conseil permanent. ”

Cette note a aussi été remise au Roi, qui sera Président de ce Conseil, avec un revenu fixe qu'on portera, dit-on, à 400 mille ducats, (environ 4 millions de livres.)

La délégation a envoyé dans tous les Palatinats & districts du Royaume, des ordres à tous les particuliers de faire des déclarations exactes des revenus de leurs biens, & de les affirmer par serment dans les grods & tribunaux des Provinces. Si on découvre que quelqu'un ait fait de fausses déclarations, ses biens seront confisqués au profit de la République.

Le Général des troupes Russes a fait publier dans toutes les Eglises du district Dobrzyn un Universal portant défense, sous les peines les plus rigoureuses, aux habitans de ce territoire, de vendre aucune espèce de bled aux Prussiens, & d'en recevoir du sel en échange; il leur est pareillement enjoint d'avertir le détachement des troupes Russes, qui sera le plus à portée, si des soldats Prussiens s'avancent dans le territoire de cette ville. Les Russes ont fait conduire à Smotenko 60 canons aux armes de la République, & 20 voitures chargées d'armes. Le Ministre de Prusse, après de longues conférences avec les Délégués de la République, a consenti à ne verser de la Prusse dans les provinces restantes à la République aucun envoi de sel, avant que cet objet ait été réglé définitivement entre les deux Cours; & a promis que les dépôts qui ont été établis par les Prussiens sur les bords de la Vistule, seroient fermés jusqu'à cette époque. Dans les mêmes conférences ce Ministre a accordé quatre ans aux Polonois qui ont des possessions dans les nouveaux Etats de Sa Majesté Prussienne, pour vendre leurs terres. Les Délégués ont aussi demandé un tems limité pour indiquer à la Cour de Prusse la Puissance contre laquelle la République ne veut point garantir les Etats de ce Prince, comme le Roi de Prusse a lui-même refusé de garantir ceux de la République contre la Porte Ottomane, dans le traité conclu le mois dernier.

On écrit de Dantzig que les Prussiens ont fait sommer le Magistrat de cette ville de leur remettre le terrein nommé Bischoffsberg, qui est une hauteur dépendante de l'Evêché de Cujavie, & renfermée

dans les fortifications de la ville, où elle forme comme une espece de citadelle. Le peu d'habitans qui y sont établis ont été sommés en même tems de prêter le serment de fidélité à Sa Majesté Prussienne.

S U E D E.

STOCKOLM (*le 30 Septembre.*) Le Colonel Rogalskow, envoyé par l'Impératrice de Russie pour notifier au Roi la célébration du mariage du Grand Duc, eut le 30 du mois dernier, une audience du Roi & de la Famille Royale. Le sieur Lilienberg, Lieutenant-Colonel au service de France, vient d'obtenir le même grade dans les troupes du Roi.

Le 25 du mois dernier, lorsque le mariage du Duc de Sudermanie fut annoncé à la Cour, il y eut un bal où il se trouva plus de 2500 masques. Le Comte Morner, Général-Major, & Colonel d'un régiment de Hussards, est désigné pour aller à Eutin faire ratifier le contrat de mariage de ce Prince avec la Princesse Hedwige Elisabeth-Charlotte de Holsteing-Gottorp, dont les articles ont été dressés ici.

On fait à quel point la dignité sénatoriale étoit avilie aux yeux des vrais patriotes, avant la dernière révolution : sous le regne du feu Roi, le Comte André de Hœpken, Sénateur, Président de la Chancellerie, Chancelier de l'Université, & Commandeur des Ordres du Roi, avoit donné en 1761 sa démission, sans qu'aucun motif, sans que les instances même du Souverain eussent pu lui faire changer d'avis ; mais il vient de céder aujourd'hui aux vœux de S. M. parce que les circonstances ne sont plus les mêmes, & il est rentré au Sénat le 3 de ce mois.

Cet illustre Sénateur avoit annoncé de bonne heure les plus rares talens ; appellé au Sénat en 1747, & nommé en 1756 Président de la Chancellerie, il conserva cette dignité jusqu'en 1761, que la Diète l'en dépouilla pour avoir été un des partisans les plus zélés de la dernière guerre. La Diète sentit bientôt le tort qu'elle avoit fait à l'Etat par son injustice envers un homme de ce mérite ; elle lui offrit la dignité qu'elle lui avoit ôtée, & il la refusa ; depuis onze ans il menoit une vie retirée, qu'il consacroit toute entière à l'étude ; Sa Majesté lui a écrit à cette occasion la lettre suivante.

„ Je vous appelle à la tête de mon Sénat, pour être mon Conseil & mon guide. Si j'avois connu dans mon Royaume quelqu'un qui eût plus de lumières & plus de vertus, j'aurois respecté votre repos ; mais le Ciel, en accordant à quelques hommes des lumières & un génie transcendans, les destine en même temps à se dévouer au bien public. ”

„ Je fais mon devoir : faites le vôtre : J'ai voulu montrer à ma Nation & à l'Europe entière que je veux environner mon trône de l'éclat que répandent les vertus. ”

„ Si vous refusez plus long-temps de vous rendre à mes vœux & à ceux de mon peuple, songez que vous en demeurerez à jamais comptable à la Nation & à la postérité. ”

D A N E M A R C K.

COPENHAGUE (11 Décembre.) Le Roi a accordé aux Navires Espagnols les mêmes droits & privilèges dont jouissent les Navires François, Sué-

dois, & Hollandois, au passage du Sund; & les Navires Danois seront traités désormais dans les Ports d'Espagne, comme ceux des Nations amies & alliées de cette Couronne.

La Chambre des Finances a fait publier que dans les Duchés de Sleswich & de Holstein, les sujets du Roi pourront acquitter les droits de Sa Majesté en billets de banque.

OLDENBOURG (15 Décembre.) Le 10 de ce mois, le Comte de Reventlau, principal Commissaire du Roi de Danemarck, fit au Grand Duc de Russie, représenté par le Baron de Saldern, la cession des Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst, avec les mêmes cérémonies qui ont été observées à Kiell, pour la cession du Holstein, & hier on publia ici des Lettres Patentes du Grand Duc de Russie, datées de Petershof, par lesquelles son Altesse Impériale déclare qu'elle cede & transporte au Duc Frédéric-Auguste, Prince, Evêque de Lubec, la propriété de ces mêmes Comtés, avec tous les droits qui en dépendent.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 12 Décembre.) On vient de publier un édit qui ordonne la perception, pendant l'année prochaine, des droits établis pour acquitter les dettes de la Monarchie. Sa Majesté Impériale & Royale déclare que ce sont les besoins de l'Etat qui la mettent dans la nécessité d'ordonner cette prolongation.

Des troupes qui ont reçu ordre d'évacuer le territoire de la République de Pologne, ne recevront

déformais que la paie ordinaire en temps de paix. Les régimens répartis en Transilvanie ont étendu leur cordon sur les frontieres de la Turquie, & ont rendu le passage des montagnes impraticables, en y élevant plusieurs forts.

On apprend de Turin que le Général Feld-Maréchal Comte de Laschy en est parti pour Paris. On pense qu'il est chargé d'une commission très-importante de la part de leurs Majestés Impériale & Royale, & qu'il ne reviendra en cette Capitale que dans le courant de Février prochain.

Les avis reçus des bords du Danube confirment la défaite du Général Ungher, près de Varna.

HANOVRE (*le 20 Décembre.*) Le Chevalier Rot, Lieutenant-Colonel, & le sieur Nom, Capitaine au service du Roi de Sardaigne, sont arrivés en cette ville pour acheter dans cet Electorat des chevaux de remonte pour la Cavalerie de S. M. Sarde.

Le Courier de la poste de France a été arrêté, le 8 ce mois, près de Lengerick, dans le Comté de Tecklénbourg en Westphalie. On lui a pris son cheval & sa valise.

H O L L A N D E.

LA HAYE (*le 22 Décembre.*) Les Etats de Hollande & de West-Frise se sont séparés jusqu'à nouvelle convocation. Les Pays conquis de la République, en-deçà & au-delà de Maëstricht, sont infestés de brigands, ainsi que plusieurs contrées d'Allemagne.

On mande de Tournay que les Doyen & Chanoines de la Cathédrale, après avoir consulté le College de Médecine, sur l'usage d'enterrer les morts

dans les Eglises, & même dans l'enceinte de la Ville, ont résolu de l'abolir entièrement.

A N G L E T E R R E.

LONDRES, (*le 30 Décembre.*) Le 17 de ce mois la Cour expédia un Courier chargé de dépêches pour le Sieur Harris, Ministre du Roi à la Cour de Berlin, & pour le Sieur Gunning, revêtu du même caractère à celle de Pétersbourg. On continue avec activité l'armement des vaisseaux de guerre destinés pour la Méditerranée & l'Amérique.

L'Escadre Russe, aux ordres de l'Amiral Greeg, arriva le 16 de ce mois à Spithead, d'où elle doit mettre incessamment à la voile pour se rendre dans l'Archipel, après s'être munie de vivres & d'autres provisions dont elle a besoin. On mande de Gibraltar que quatre vaisseaux de guerre Russe y ont relâché avec sept bâtimens Algériens, dont ils se sont emparés.

On assure qu'il se forme à la nouvelle Yorck & dans les colonies voisines une confédération, dont le but est d'intenter procès à quelques Officiers de la Couronne qui ont usurpé chez elle une autorité incompatible avec les loix de leur constitution.

Le 22 de ce mois, il s'est tenu une assemblée générale de la Compagnie des Indes, dans laquelle on décida de donner un dividende de 3 pour cent pour une demi-année d'intérêt échue.

Les établissemens que les Anglois avoient formés au golphe de Honduras pour y aller couper du bois, conformément aux stipulations du dernier traité de

paix , viennent d'être abandonnés par ceux qui ont échappés au fer de leurs negres révoltés.

Le feu prit, il y a quelques jours , à une mine de charbon, voisine de la riviere de Wear. Il se fit diverses explosions qui lancerent en l'air , à plus de 1200 verges d'élévation , tout ce qui se trouva dans le puits de la mine , dont la profondeur est de 80 brasses ; les Ouvriers ayant prévu le danger, avoient eu le bonheur de se sauver ; un homme seul & quelques enfans ont été écrasés ; quatre chevaux ont été mis en pieces , & lancés à une hauteur prodigieuse.

Plusieurs de nos Colonies viennent de donner une nouvelle preuve de leur opposition aux résolutions du Ministère & du Parlement. Le 15 Octobre il se fit à la nouvelle Yorck une assemblée de Négocians & des principaux habitans de cette ville , qui arrêta de faire des remerciemens aux patrons de navires , qui ont refusé de prendre une cargaison du thé de la Compagnie des Indes , sur lequel le Parlement a établi un droit d'importation pour l'Amérique. En conséquence , on résolut de leur présenter l'adresse suivante.

„ Votre sage conduite, Messieurs, en refusant le fret du thé de la Compagnie des Indes, a mérité à juste titre l'approbation & l'applaudissement de tous ceux qui ont à cœur les libertés des colonies. Le dessein pernicieux de lever un droit en Amérique, & d'en supprimer un autre bien plus considérable en Angleterre, est manifestement un projet détestable, qui n'a pour but que d'établir l'odieux exemple de lever une taxe sur ce Pays ; mais les habitans de cette colonie ont le bonheur d'envisager & envisageront toujours du même œil les Officiers des taxes du timbre & les Commissaires du droit

droit du thé, & nous nous flattons que le même sentiment regne dans toutes les colonies de ce vaste continent. C'est pourquoi nous offrons le juste tribut de nos sinceres remerciemens aux négocians & maîtres de bâtimens de Londres, qui pénétrés d'un zele patriotique, ont, par cet exemple d'une fermeté vertueuse, contribué essentiellement à déconcerter un projet qui doit être en horreur à tous les gens de bien, comme directement contraire aux loix de la liberté Britannique; & ne peut par conséquent exciter qu'une vive indignation & un ressentiment éternel dans l'ame des Américains outragés. "

ITALIE.

ROME (8 Décembre.) La congrégation de *rebus Jesuitarum* a augmenté de 20 scudis la pension alimentaire des invidus de la société éteinte. Il n'y a plus de gardes Corfes au College Romain. Le Roi de Prusse s'étant opposé formellement pour ses Etats à l'exécution du Bref portant suppression de l'ordre des Jésuites, on prétend que le Pape adressera un Bref particulier à chaque supérieur de maisons de la domination Prussienne, pour leur ordonner de n'avoir plus entre eux aucune liaison en qualité de Jésuite, leur ordre se trouvant surprimé dans toute la Chrétienté.

On prétend que le dernier courrier arrivé de France a apporté au Cardinal de Bernis l'ordre de se concerter avec le Ministère de Naples pour faire le même jour les restitutions d'Avignon, de Benevent & de Ponte-Corvo; que les prétentions du S. Siegé sur le Duché de Parme sont réglées définitivement, & que le courrier que ce Cardinal a expédié pour Naples la nuit du 30 du mois dernier, est chargé de

dépêches relatives à ces arrangemens. On ajoute que le Prélat Durini, destiné à aller prendre possession d'Avignon, doit s'embarquer incessamment à Civita-Vecchia.

VENISE (4 Décembre.) M. André Renier, fils du Baïlle actuel de la République à Constantinople, a été nommé Ambassadeur à la Cour de Rome. Le Comte Mounigo, Vénitien, & Colonel au service de la Russie, ayant fait dans les Etats de la République des levées d'hommes & des achats d'armes & de munitions de guerre pour le service des Russes, a été arrêté à Zante par 60 Esclavons, qui l'ont premièrement conduit à Corfou, d'où le Provéditeur doit l'envoyer incessamment en cette ville. Le Comte Macri, son complice, fut amené ici le 19 du mois dernier, par trois officiers & 24 soldats qui le gardent à vue. Depuis cet acte d'autorité, les Russes qui s'étoient rassemblés dans les eaux du Zante au nombre de 13 voiles, sont partis pour Paros.

PARME (5 Décembre.) Le Ministre de France se rendit hier à Colorno, où il présenta à l'Infant le Prince Pignatelli, Mestre-de-camp commandant le régiment de Schomberg, dragons, au service de S. M. Très-Chrétienne. S. A. R. l'accueillit avec distinction, & l'admit à l'honneur de dîner avec Elle.

On mande de Gênes que le Prince Pronows i, Polonois, y ayant fait embarquer sur une felouque ses équipages & une partie de sa suite, ce bâtiment a été renversé par la tempête. Quatre de ses domestiques ont péri, & tous ses effets ont été perdus.

TURIN (15 *Décembre.*) Le Chevalier Morozzo ayant prié le Roi d'agréer sa démission de la place de Secrétaire d'Etat des affaires internes, Sa Majesté a nommé pour le remplacer le sieur Corte, ci-devant Premier Président de la Chambre des Comptes. Elle a aussi nommé à la place de Premier Président du Sénat de Turin le sieur Niger, ci-devant Président du Conseil de Sardaigne.

FRANCE.

BASTIA (23 *Novembre.*) Le sieur Dangé, Président en second, a été installé, le 16, dans le Conseil Supérieur de la Corse, en qualité de premier Président, & présenté au Conseil par le Comte de Marbeuf, qui siégea ce jour-là à la place du Souverain. L'assemblée des états n'est point encore dissoute. Elle a nommé aujourd'hui ses Députés à la Cour de Versailles.

VERSAILLES, (le 2 *Janvier.*) Le premier de ce mois, les Princes & Princesses du Sang, les Seigneurs & Dames de la Cour, ainsi que les Ambassadeurs & Ministres Etrangers, rendirent leurs respects au Roi, à l'occasion de la nouvelle année. Le Corps de Ville de Paris, à la tête duquel étoit le Maréchal Duc de Brissac, Gouverneur de cette Capitale, eut le même honneur. Les Haut-bois de la chambre exécutèrent différens morceaux de musique pendant le lever de Sa Majesté.

Le même jour, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit, s'étant assemblés dans le Cabinet du Roi vers les onze heures & demie du matin, Sa Majesté se rendit ensuite à la Cha-

pelle , précédée de Monseigneur le Dauphin , de Monseigneur le Comte de Provence , de Monseigneur le Comte d'Artois , du Duc d'Orléans , du Duc de Chartres , du Prince de Condé , du Duc de Bourbon , du Comte de la Marche , du Duc de Penthièvre & des Chevaliers , Commandeurs & Officiers de l'Ordre. Après avoir entendu la Grand'Messe qui fut chantée par la musique , & à laquelle l'Archevêque d'Arles officia pontificalement , elle fut reconduite à son appartement en la maniere accoutumée. La Marquisse de Fitz-James fit la quête.

PARIS (6 Janvier.) La Compagnie Royale d'Afrique , établie à Marseille , fera incessamment une répartition de 300, 000 liv. à 250 liv. par action. Elle ouvrira ce paiement à Marseille au Bureau de la Compagnie , & en cette Capitale , chez le sieur Rofagny , Député au Bureau du Commerce.

On mande de Dieppe que les tempêtes fréquentes qu'on a essuyées dans la Manche ont beaucoup nui à la pêche du hareng , qui a été très-médiocre ; mais que le commerce de cette Ville en a été dédommagé par l'abondance de la pêche de la morue sur le Banc de Terre-Neuve.

M. le Contrôleur-Général a donné à l'enchere à différentes Compagnies , le bail pour neuf années des Domaines du Roi non engagés , distribués par Provinces. Ce Ministre a fait plusieurs changemens dans la régie des hypotheques & dans celle des cuirs.

Il y a quelques jours qu'un homme très-bien vêtu se jeta dans la Seine de dessus le Pont-neuf ; des Mariniers qui se trouvoient à portée de le secourir , l'ayant

retiré sur le champ, il les quitta aussi-tôt, & se mit à fuir de toutes ses forces, sans avoir dit à personne ni son nom, ni le motif qui l'avoit engagé à se porter à cette extrémité.

Le jour de Noël, à cinq heures & demie du soir, le Tambour-Major du régiment du Mestre-de-Camp, dragons, & un simple dragon au régiment de Belfunce, se tuerent dans une auberge à Saint-Denis, après avoir écrit & signé un testament qu'on a trouvé après leur mort, avec une lettre adressée à un Lieutenant du régiment de Belfunce. Une de ces deux victimes du délire le plus atroce, avoit donné précédemment à Guise, où il étoit en garnison, des marques d'aliénation d'esprit. On a transporté leurs cadavres en cette capitale, où ils ont été exposés à la morgue.

L'évasion de 80 prisonniers qui ont brisé leurs fers à Lyon, a répandu la terreur jusqu'aux portes de Marseille, où un nommé Baron, chef de bande, met à contribution tous les voyageurs riches qui tombent dans les embuscades qu'il place sur les routes.

Un Chevalier de l'Ordre royal & militaire de S. Louis, se trouvant le mois dernier au milieu d'un embarras causé par la rencontre de plusieurs voitures dans une rue de cette ville, reçut un coup de brandcard contre l'estomac qui l'étendit roide mort. Le Vicomte de Rouault-Gamaches, ayant eu le 13 du même mois, une querelle avec un de ses amis, & s'étant battu près S. Eustache, fut atteint d'un coup d'épée dans la poitrine, dont il mourut une heure après. Le 30 vers midi le Sieur de S. Auban, Maréchal de camp, Inspecteur d'artillerie, se promenant à cheval sur le boulevard du Temple, fut attaqué

par un homme très-bien monté, qui lui tira un coup de pistolet, & prit la fuite avec précipitation. Cet Officier général n'ayant point été blessé, courut après son assassin, mais il ne put le joindre.

On mande d'Amiens un fait singulier, mais qui n'est pas sans exemple. Un jeune homme ayant jeté en plaisantant un écu de six francs dans le verre d'un de ses camarades, celui-ci affecta de ne point s'en appercevoir, & voulant, sans doute, faire craindre à l'autre qu'il ne l'avalât, il le fit passer avec le vin dans sa bouche; mais lorsqu'il y fut, il ne put plus le retenir, & l'écu coula dans son estomac. Depuis ce moment les gens de l'art ont employé inutilement tous leurs soins pour l'en délivrer; jusqu'à présent tous leurs efforts ont été infructueux, & le jeune homme est très-malade: on se flatte cependant encore de parvenir à l'en débarrasser. On a vu un soldat avaler une pareille pièce: le Chirurgien de son régiment le traita, & le suivit de très-près; mais il n'a jamais su ce qu'étoit devenu l'écu, qui s'étoit sans doute dissous dans l'estomac, puisqu'on n'en a jamais découvert la moindre trace.



*Suite de l'Ordonnance du Roi, concernant les
Régimens Provinciaux.*

TITRE II.

Habillement, Equipement & Armement.

ARTICLE PREMIER.

L'habit des Officiers & Soldats des régimens de Grenadiers-royaux & des régimens Provinciaux, sera, ainsi qu'il a été réglé précédemment, de drap blanc, & aura des revers blancs. Le collet & les paremens seront bleus, poche ordinaire avec quatre boutons, les deux du milieu plus rapprochés ; six boutons au revers, de deux en deux ; quatre au dessous de même, & quatre sur le parement, aussi de deux en deux. Les boutons des régimens Provinciaux seront timbrés par la suite, de deux numéros, le premier du rang qui est réglé auxdits régimens dans l'Infanterie, & le second plus petit sur le même bouton, du rang qu'ils ont entr'eux, conformément au titre premier de la présente Ordonnance : Entend cependant Sa Majesté que cette disposition ne puisse avoir lieu que lorsqu'Elle jugera à propos de faire renouveler l'habillement actuellement existant. Le chapeau sera bordé d'argent pour les Fourrier & Sergens, & de fil blanc pour les Caporaux, Appointés, Soldats & Tambours.

Art. 2. Les boutons des Officiers & des Grenadiers des régimens de Grenadiers-Royaux, seront également blancs, timbrés d'une grenade au milieu, gaudronnés de cinq fleurs-de-lys, à distances égales, & d'une chaînette intermédiaire. Ils seront aussi timbrés de deux numéros, l'un du rang qui leur est réglé dans l'Infanterie, & l'autre du rang que lesdits régimens de Grenadiers-royaux ont entr'eux, conformément au titre premier de la présente Ordonnance.

Art. 3. Les Officiers de Grenadiers & les Grenadiers, auront une épaulette distinctive ; savoir, ceux du régiment de Grenadiers-royaux de Guyenne, une épaulette de couleur bleue ; ceux du Poitou, de couleur rouge-garance ; ceux de la Touraine, de couleur rouge & verte ; ceux du Dauphiné, de couleur violette, ceux de l'Isle-de-France, de couleur aurore ; ceux du Soissonnois, de couleur bleue & blanche ; ceux de l'Orléanois, de couleur verte ; ceux de Bretagne, de couleur noire ; ceux de la Lorraine, de couleur rouge & blanche ; ceux de l'Artois, de couleur jaune & blanche ; ceux du Languedoc, de couleur rouge & noire ; & ceux du Comté de Bourgogne, de couleur verte & blanche.

Art. 4. Lesdits régimens des Grenadiers-royaux & régimens Provinciaux, se conformeront exactement, pour les marques distinctives attribuées aux différens grades, à ce que Sa Majesté a réglé précédemment pour les troupes d'Infanterie.

Art. 5. Sa Majesté donnera ses ordres pour faire remettre aux Trésoriers des Provinces, par les Paroisses, les fonds destinés au petit équipement de chaque Soldat provincial, comme il est expliqué par les articles 11 & 12 du titre III de la présente Ordonnance ; & son intention est que les sommes provenantes desdits fonds, soient remises aux Etats-majors des régimens Provinciaux, qui seront chargés à l'avenir de pourvoir chaque soldat provincial de nouvelle levée, d'un chapeau, une veste, une paire de souliers, une paire de guêtres, deux chemises de toile, un havresac, un col de crépon noir & un ruban pour les cheveux ; le tout conforme aux différens modeles desdits effets, qui leur seront adressés par le Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre, auquel lesdits Majors seront tenus d'adresser un double des marchés qu'ils auront passés pour lesdites fournitures.

Art. 6. Veut Sa Majesté que les Officiers de l'Etat-Major de chaque régiment, soient chargés, de concert

avec le Commissaire des guerres qui en aura la police, de l'administration de la Masse qui sera formée, tant des sommes qui leur seront remises pour le petit équipement, que des trois livres remises également par les Paroisses pour chaque Soldat de nouvelle levée, ainsi que des sept livres réglées pour procurer une chemise & une paire de souliers aux bas-Officiers & Soldats des levées précédentes, conformément aux articles 11 & 12 du titre III de la présente Ordonnance. Sa Majesté ordonne qu'à cet effet il soit tenu par le Major, un état de recette & de dépense de ladite Masse, qui sera signé & certifié par le Commandant du régiment & par le Major, & visé par le Commissaire des guerres, pour ledit état être présenté à l'Inspecteur lors de sa revue; lequel, après avoir examiné les fournitures, donnera la main-levée des sommes qui auront été employées audit équipement, s'il le trouve convenable. L'Inspecteur se fera remettre un double dudit état, signé & certifié par le Commandant & le Major, visé du Commissaire des guerres, & qu'il approuvera pour être joint à sa revue, & adressé au Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre, avec ladite revue.

Art. 7. L'intention de Sa Majesté est que, conformément aux dispositions de l'article 12 du titre III de la présente Ordonnance, il soit fourni, à chaque assemblée des régimens Provinciaux, une chemise & une paire de souliers à chacun des bas-Officiers, Grenadiers & Soldats desdits régimens, des levées précédentes à l'assemblée; & que cette dépense soit faite par les soins de l'Etat-Major, sur la masse établie par l'article précédent, pour le petit équipement desdits bas-Officiers, Grenadiers & Soldats.

Art. 8. Les Capitaines ne seront pas chargés de l'entretien & des réparations de l'habillement, équipement & armement; Sa Majesté se réservant de donner des ordres particuliers pour que lesdites réparations soient faites à mesure qu'il sera jugé nécessaire, & sur les états de situation qui seront envoyés par les Inspecteurs au Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre,

Art. 9. Les effets qui se trouveront, manquer à chaque compagnie, ou qui seroient détériorés, seront remplacés ou réparés aux frais des trois Chefs de l'Etat-major qui, par les fonctions qui leur sont confiées, sont tenus de veiller à la conservation desdits effets & à la remise exacte qui en doit être faite au magasin. Les Commissaires des guerres en formeront un état, qu'ils adresseront au Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre, afin qu'il soit procédé au remplacement des parties qui manqueront, & aux réparations de celles qui en seront susceptibles.

Les vêtemens dont les Soldats seront pourvus lors de leur arrivée, devant être réservés, comme il est expliqué par l'article 3 du titre VII, leur seront remis à la séparation desdits régimens, après qu'ils auront déposé au magasin les effets appartenans à Sa Majesté; à la réserve cependant d'une chemise & d'une paire de souliers qu'ils emporteront, comme il est réglé par l'article 6 du présent titre.

Art. 10. Sur les représentations qui ont été faites à Sa Majesté que plusieurs bas-Officiers, Grenadiers & Soldats des régimens Provinciaux, desiroient conserver des marques de leur service dans lesdits régimens, Elle veut bien permettre aux dits bas-Officiers, Grenadiers & Soldats, de se faire des uniformes tels qu'ils sont réglés par la présente Ordonnance, pour les porter dans leurs paroisses tout le temps qu'ils seront attachés auxdits régimens; défendant à tout autre de porter ledit uniforme, sous peine d'être arrêté & mis en prison: Sa Majesté ordonnant aux brigades de Maréchaussées, de tenir la main à l'exécution du présent article; & aux Officiers de Maréchaussées, d'informer sur le champ le Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre, de ceux qu'ils auront arrêtés se trouvant en contravention, pour recevoir des ordres sur la punition qu'ils devront subir.

Art. 11. Sa Majesté donnera des ordres pour faire fournir auxdits régimens des Grenadier-royaux & régimens Provinciaux, l'équipement & l'armement convenables; son intention étant qu'il soit fourni des sabres aux compagnies de Grenadiers-royaux & Provinciaux.

(La suite L'ordinaire prochain.)

M O R T S.

Frédéric-Henri-Emile-Charles de Prusse, fils aîné de S. A. R. le Prince Ferdinand de Prusse, est mort à Potzdam dans la nuit du 8 au 9 du mois dernier, âgé de cinq ans.

Louis de Bompar, Docteur en Théologie, Abbé Commandataire de l'Abbaye Royale de la Couronne, Ordre de S. Augustin, Diocèse d'Angoulême, est mort à Grasse, le premier du même mois, dans la 70 année de son âge.

Joanne-Thérèse Carrel veuve d'Antoine de Mesnyel, Marquis de Sommary, Colonel du Régiment de Sommary, Dragons, est morte à Saint Germain-en-Laye, le 23, âgée de 68 ans.

Joseph-Thomas, Marquis d'Espinchal, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur des Ville & Château de Salces, en Roussillon, est mort ici, le 27, âgé de 78 ans.

N I T E N A I R E S.

Jean-Martin Cevagnol, soldat dans l'armée de Catinaut en Italie en 1680; Camisard en Languedoc au commencement de ce siècle, puis cardeur de laine à Bernel, vient d'y mourir sans infirmités, âgé de plus de 100 ans.

L O T E R I E S.

Le cent-cinquante-fixeme tirage de la Loterie de l'Hôtel-de-Ville s'est fait, le 24 du mois dernier, en la maniere accoutumée, le lot de 50, 000 livres est échu au numero 62531; celui de 20, 000 livres au numero 71767, & les deux de 10, 000 livres aux numeros 65623 & 75038.

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'est fait le 5 de ce mois. Les numeros fortis de la zone de fortune sont 15, 23, 40, 82, 84.

T A B L E.

| | | |
|-------------------------------------|---|---------------------------|
| TABLEAU historique & politique, &c. | | p. 3 |
| TURQUIE. | } | <i>Constantinople.</i> 36 |
| | | <i>Larneca.</i> 38 |
| RUSSIE. | } | <i>Petersbourg.</i> ibid. |
| POLOGNE. | } | <i>Varsovie.</i> 39 |
| SUEDE. | } | <i>Stockholm.</i> 43 |
| DANEMARCK. | } | <i>Copenhague.</i> 44 |
| | | <i>Oldenbourg.</i> 45 |
| ALLEMAGNE. | } | <i>Vienne.</i> ibid |
| | | <i>Hanovre.</i> 46 |
| HOLLANDE. | } | <i>La Haye.</i> 46 |
| ANGLETERRE. | } | <i>Londres.</i> 21 |
| | | <i>Rome.</i> 49 |
| ITALIE. | } | <i>Venise.</i> 50 |
| | | <i>Parme.</i> ibid. |
| | | <i>Turin.</i> 51 |
| | | <i>Bastia.</i> ibid. |
| FRANCE. | } | <i>Versailles.</i> ibid. |
| | | <i>Paris.</i> 52 |